

	REGLEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES OCCITANIE Saison 2016-2017	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : Remplace :	N°1 Mai 2016
--	--	---	-------------------------

1- PRINCIPES GENERAUX

1.1. Objet.

Le Trophée Régional Jeunes (T.R.J.) est un **circuit régional de trois étapes par saison pour les catégories poussins à cadets, en simple, double et mixte, garçons et filles et se déroulera, dans la mesure du possible dans trois Comités différents sur un week-end selon le principe suivant :**

Etapes	Simple	Doubles	Facultatif
1	SH - SD	DH - DD	DX
2	SH - SD	DX	DH - DD
3	SH - SD	DH - DD	DX

Le circuit fait l'objet d'un **classement par cumul de points** sur la saison, pour chaque catégorie. Il représente **l'un des modes de qualification au Championnat Régional Jeunes pour les tableaux de simple, double et mixte.**

Une étape du circuit TRJ est une compétition fédérale. Elle est ouverte aux joueurs de la Ligue **Occitanie** affiliés à la FFBaD.

1.2. Règles

Le Trophée Régional Jeunes se déroule selon les règles de la BWF et de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (R.G.C.).

La gestion et le suivi du circuit TRJ sont délégués à la Commission Compétition.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif des TRJ.

1.3. Calendrier et candidature au TRJ.

Les dates des étapes TRJ figurent au calendrier régional disponible sur le site de la Ligue Occitanie. L'organisation d'une étape TRJ est déléguée à un club ou un Comité Départemental, désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue.

1.4. Non Concurrence.

En même temps que les étapes de TRJ, il ne sera donné aucune autorisation pour des tournois de niveau régional. Seuls les tournois de niveau départemental seront autorisés.

2- CRITERES DE PARTICIPATION**2.1. -Licences**

Peuvent être admis à participer à une étape les joueurs **licenciés** FFBaD, pour la saison en cours, **de la Ligue Occitanie**. Ces joueurs ne doivent faire l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les étapes.

2.2. Catégories d'âge

Une étape TRJ est ouverte **aux joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets**, qualifiés selon les modalités de **l'article 2.4**.

Les joueurs sont autorisés à jouer dans l'une des catégories d'âge supérieure.

2.3. Epreuves des étapes TRJ.

Les étapes sont ouvertes sur deux tableaux par catégorie. Les tableaux de doubles et mixtes se joueront en alternance (voir art.1.1). En fonction du nombre de joueurs inscrits par catégorie et du nombre de terrains disponibles pour la compétition, la Ligue se réserve la possibilité d'ouvrir un troisième tableau.

2.4. Critères d'inscription aux étapes TRJ.

Les joueurs sont qualifiés en fonction des catégories d'âge selon les trois critères suivants :

2.4.1 En simple :

- **Par le classement fédéral décrit dans le tableau ci-dessous :**

Catégorie Garçons	Classement
Poussins	≥ P2
Benjamins	≥ P1
Minimes	≥ D9
Cadets	≥ D8

Catégorie Filles	Classement
Poussins	≥ P2
Benjamins	≥ P1
Minimes	≥ D9
Cadets	≥ D8

- **Par la limitation des tableaux suivant les catégories :**

Catégorie Garçons	Nombre de places dans le tableau
Poussins	21
U13 (Benj.)	21
U15 (Min.)	21
U17 (Cad.)	21

Catégorie Filles	Nombre de places dans le tableau
Poussins	21
U13 (Benj.)	21
U15 (Min.)	21
U17 (Cad.)	21

Les tableaux sont complétés selon le meilleur classement à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

Une liste de joueurs remplaçants sera éditée et communiquée aux responsables des inscriptions (voir art.3.1).

2.4.2 En double et double mixte :

Les joueurs inscrits devront être disponibles à la fois le samedi et le dimanche afin de pouvoir optimiser l'échéancier.

2.4.3. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec la Commission Compétition de la Ligue est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 3.

3 - MODALITES D'INSCRIPTION

3.1.- Inscriptions

L'inscription des joueurs se fera par les Comités Départementaux. Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs pourront inscrire directement les joueurs.

Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire édité par la Ligue. Elles doivent être accompagnées du règlement des droits d'inscription.

La Structure d'accueil devra fournir plaquette et logo à la Ligue avant envoi. Plaquette et feuille d'inscription pourront être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

La mention « Trophée Régional Jeunes Occitanie, Etape n°X, structure d'accueil » doit figurer en titre de la première page.

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du **classement fédéral**.

3.2. Calendrier préalable à l'étape

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- **J-30 : Date d'envoi des demandes d'inscription aux Comités**
- **J-20 jours : Date limite d'inscription.**
- **J-15 jours : Envoi de la liste des qualifiés par la Commission Compétition aux Comités départementaux.**
- **J-8 jours : Envoi par la Ligue des convocations.**

3.3. Horaires indicatifs

Les étapes du TRJ se déroulent sur deux jours.

- **Première journée : 10h-20h.**
- **Deuxième journée : 8h-17h.**

3.4. Salles et terrains.

Le gymnase devra comporter 7 terrains au minimum, et suffisamment de places (tribunes de préférences) pour l'installation des joueurs et leur encadrement.

3.5. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition.

Les classements du circuit TRJ à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.

Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.

L'échéancier, le cas échéant mis à jour, est affiché et diffusé à tous les responsables de délégation.

3.6. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard (liste publiée sur le site fédéral).

En cas de contestation, les volants de référence seront ceux du partenaire de la Ligue.

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale. La Ligue Occitanie fournira les volants pour les demi-finales et finales. En cas de poule unique, ils seront fournis pour le match qui désignera le vainqueur, dans la mesure du possible.

3.7. Table de marque

Le Club organisateur devra compter dans ses licenciés, un titulaire du « SOC » qui sera obligatoirement responsable de la table de marque durant la compétition. Il sera également chargé de la confection des tableaux et sera le lien entre la Ligue, le club organisateur et les Comités.

Le club devra s'assurer de la présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque. Ceux-ci devront avoir une connaissance parfaite du logiciel utilisé et être en nombre suffisant pour permettre un bon déroulement.

3.8. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

3.9. Arbitrage

Les juges-arbitres et adjoints sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Leurs indemnités seront prises en charge par la Ligue. L'organisateur assure son hébergement et restauration.

3.10. Montant des inscriptions

Le Montant des droits d'inscription seront perçus par le Comité ou club organisateur, et est fixé à 5 euros par joueur et par tableau.

3.11. Récompenses

Elles seront à la charge du club organisateur. Les vainqueurs et finalistes au minima seront récompensés. Une remise protocolaire des récompenses aura lieu en fin de compétition en présence de la Ligue et du partenaire.

3.12. Antenne médicale

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle

La permanence Pompiers la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

3.13. Partenariat

Conformément au contrat de partenariat, le partenaire mettra à disposition un stand commercial sur tous les TRJ. Un espace suffisant dans la salle devra lui être réservé par l'organisateur.

4 TABLEAUX.

En simple, chaque tableau se déroulera en deux phases. La première, en poule, puis en élimination directe. Ils débiteront à partir des quarts de finale. A la confection des tableaux du premier tour, la **séparation des joueurs d'un même comité au sein des poules** sera effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

En double et mixte, l'organisateur se réserve le droit de commencer en poules ou en élimination directe en fonction du nombre de joueurs sur l'étape.

Les tableaux se joueront si au moins 4 joueurs ou paires sont inscrits.

5 CLASSEMENT DES ETAPES

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi, en tenant compte des résultats de l'étape. **Les points sont attribués en fonction de la place ou du niveau atteint.**

Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :

1/ Le plus grand nombre de participations aux étapes qualificatives de la saison.

2/ Le plus grand nombre de points obtenus sur une seule étape.

3/ Le classement après la prise en compte des résultats de l'étape.

Les points sont attribués même si le match est gagné par W.O.

Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge où il les a acquis ainsi que dans sa catégorie d'origine, si elle est différente. Il pourra se qualifier au Championnat Régional dans la catégorie de son choix dans la mesure où il aura le nombre de points suffisants.

TABLEAUX DE SIMPLES :**POULE + ELIMINATION DIRECTE.**

	POUSSINS	BENJAMIN	MINIMES	CADETS
Vainqueur	22	34	50	70
Finaliste	16	26	40	58
½ finaliste	11	19	31	47
¼ finale	7	13	23	37
Avant dernier de Poule	4	8	16	28
Dernier de Poule	2	4	10	20
W.O.	0	0	0	0

POULES UNIQUE**Poules de 4 :**

RANG	POUSSINS	BENJAMI	MINIME	CADETS
1 ^{er}	11	19	31	47
2 ^{ème}	7	13	23	37
3 ^{ème}	4	8	16	28
4 ^{ème}	2	4	10	20
W.O.	0	0	0	0

Poules de 5 :

RANG	POUSSINS	BENJAMI	MINIME	CADETS
1 ^{er}	16	26	40	58
2 ^{ème}	11	19	31	47
3 ^{ème}	7	13	23	37
4 ^{ème}	4	8	16	28
5 ^{ème}	2	4	10	20
W.O.	0	0	0	0

6 - QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES.**SIMPLES :**

Pour les catégories Poussins à Cadets, les critères de qualification au Championnat Régional sera **le classement par point cumulés du circuit TRJ.**

Pour les juniors, la qualification est fondée sur le seul **classement fédéral (CPPH).**

Certains joueurs sont qualifiés directement sur le Championnat Régional Jeunes :

- Les joueurs en **Pôle Espoir** ou intégrés dans le **Dispositif S.E.R** ou convoqués sur des **Collectifs France**.
- Les joueurs **classés R4 et au-delà en simple**, quatre semaines avant le Championnat Régional.

DOUBLES :

En double et mixtes, **les paires classées 1ères et 2èmes des tableaux joués lors des étapes, sont qualifiées directement à la finale.**

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté 4 semaines avant le Championnat. Les paires de double sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires. En cas d'égalité entre deux paires, la représentation départementale sera prioritaire (cela signifie que c'est le joueur du Comité qui est le moins représenté dans le tableau concerné qui sera pris en priorité), puis la paire la plus jeune à la somme des âges.

7 - LITIGE

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la Commission Litige Régionale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

8 - HEBERGEMENT

Le club organisateur aura également l'obligation de proposer aux différents Comités un ou plusieurs lieux d'hébergement voire de restauration à bas cout pour leurs joueurs (Hébergement collectif, hôtel à tarifs négociés, repas collectifs organisé par le club organisateur)

Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée de la compétition.